

L'acte d'accusation invoquait:

1° la détention d'armes et d'explosifs

2° menées bolchevistes

3° actes de violence contre l'armée allemande

« L'accusé Hansen s'était déjà nourri avant la guerre de théories communistes et garda contact avec le parti du même nom, même après son interdiction par les Autorités allemandes. Affilié depuis janvier 1943 au F.I., il s'était occupé tout d'abord de la distribution de tracts clandestins.

De mars à mai 1943 il avait remplacé le chef d'un groupe de terroristes qui portait le nom de guerre 'Kid'.

Lui-même se faisait appeler le 'Lieutenant'.

Le nom de guerre de l'accusé Ruysen était 'Ruisseau'.

Le 31 octobre 1943 les accusés susdits se rendirent en camion-automobile à la cabine d'aiguillage de la gare d'Angleur.

L'un d'eux appelé 'Ernest' avait une mitraillette et, afin de donner le change aux sentinelles allemandes, portait un képi de chemin de fer et un brassard.

Lorsque la sentinelle allemande voulait s'enquérir de leur identité, ils tirèrent brusquement les revolvers de leur poche, tinrent la sentinelle en respect et la forcèrent à remettre son fusil et sa grenade à main.

Le but poursuivi par les saboteurs était incontestablement d'empêcher d'acheminer des réserves vers le front de l'ouest.

Le tribunal fit introduire le soldat allemand qui avait été désarmé lors de l'attentat d'Angleur. La sentinelle raconte comment Hansen et Jacob lui mirent le pistolet 'vor der Nase'. M. le bâtonnier Musch constate que les accusés n'ont pas été mus par un sentiment de haine antiallemande.

Il n'en cite comme preuve que leur attitude vis-à-vis de la sentinelle : lorsqu'ils constatèrent que l'allemand souffrait de rhumatismes dans les jambes, ce qui l'empêchait de courir, ils placèrent expressément à la charge d'explosifs un cordon plus long afin de donner au soldat le temps suffisant pour se mettre à l'abri ».